



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 11 Mai 2023

COMMISSION RESTREINTE

ERRATUM

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 7

CHANGEMENTS DANS LES LISTES :

VILLEPARISIS	U10 et U12 - 1 changement par équipe
LOGNES	U10 - 1 changement
FONTAINEBLEAU	U10 - 3 changements
MELUN	U11 - 1 changement

Les changements sont validés

MELUN	U11 – 1 changement
-------	--------------------

Le club de Melun ayant déjà fait les 3 changements possibles, la liste n'est pas validée.